

collège
Louis Pasteur

académie
Normandie



Autorisation de droit à l'image et d'intervention d'élèves mineurs filmés ou photographiés dans le cadre des activités scolaires.

Le mercredi 16 septembre 2020, seront organisées, par le FSE, les photos de classes et individuelles pour tous les élèves du collège. Ces photos seront également utilisées par les services internes du collège et pour les trombinoscopes des classes dans le cadre autorisé par la CNIL. Les photos de votre enfant ne porteront pas atteinte à sa réputation ou à sa vie privée ni à celle de votre famille.

Je vous remercie de bien vouloir donner votre approbation pour que les photos de votre enfant soient prise le 16 septembre 2020, dans les conditions précisées ci-dessus, en retournant le coupon ci-joint daté et signé à l'assistant d'éducation chargé du suivi de la classe.

Sans refus de votre part avant la prise de photographie, l'autorisation sera considérée accordée pour le bon déroulement de l'organisation.

✂-----

Coupon à rendre à l'établissement :

Je soussigné(e) : Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Responsable légal de l'élève :
de la classe de

- Autorise les photographie de classe et individuelles
- N'autorise pas le photographe à photographier mon enfant.

A.....le.....

Signature des responsables légaux :

collège
Louis Pasteur



académie
Normandie



Autorisation de droit à l'image et d'intervention d'élèves mineurs filmés ou photographiés dans le cadre des activités scolaires.

A l'occasion de la Journée Citoyenne organisée au cours du mois septembre 2020, par le Collège Pasteur, votre enfant est susceptible d'être filmé et/ou photographié.

La diffusion au sein de nos activités scolaires ou sur le site internet du collège des films et/ou des images de votre enfant ne sera accompagnée d'aucune information susceptible de rendre identifiable votre enfant et votre famille, dont le nom ne sera pas mentionné. Les images, les légendes, ou les commentaires effectués par le collège accompagnant les images et/ou les films de votre enfant ne porteront pas atteinte à sa réputation ou à sa vie privée ni à celle de votre famille.

Je vous remercie de bien vouloir donner votre approbation pour que les photos de votre enfant soient diffusées dans les conditions précisées ci-dessus, en retournant le coupon ci-joint daté et signé au professeur principal.

En cas refus de votre part, le collège s'engage à ne pas filmer votre enfant de face, ou à rendre l'image floue pour qu'il ne puisse pas être identifié. Sans refus de votre part avant l'activité, l'autorisation sera considérée comme accordée pour le bon déroulement de l'organisation.

✂-----

Coupon à rendre à l'établissement :

Je soussigné(e) : Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Responsable légal de l'élève :
de la classe de

- Autorise les élèves et professeurs à filmer et/ou photographier mon enfant dans le cadre de la Journée citoyenne.
- N'autorise pas à filmer et/ou photographier mon enfant.

A.....le.....

Signatures des responsables légaux :

Note aux parents d'élèves

Tous les ans, le collège Pasteur met en place une chorale d'élèves.

Cette année encore, les élèves ont participé à la chorale qui fait partie de l'association ARECIS qui réunit plus de 600 élèves, 20 établissements de l'agglomération rouennaise sur 3 spectacles au Rive Gauche à St Etienne du Rouvray. Cette année, nous avons travaillé sur le thème de la fraternité.

Notre concert était prévu le 26 mai pour la chorale Pasteur. Malheureusement cette année, au vue des circonstances, nous n'avons pas pu faire notre spectacle mais ce n'est que partie remise et j'espère que beaucoup de nos 6èmes seront enthousiastes et rejoindront notre chorale .

Vous pourrez aller voir le site du collège Pasteur.

La séance de chorale dure ½ heure chaque semaine et a lieu pendant le temps scolaire souvent entre 11h et 13h30 pour permettre aux externes de venir et c'est gratuit.

L'inscription se fait en septembre auprès de madame Pidoux, professeur de musique du collège.

L'an prochain, le thème sera nouveau et nous chanterons un répertoire très large . La chorale fait partie des enseignements facultatifs et à ce titre permet aux élèves d'avoir des points supplémentaires pour l'obtention de leur brevet !

Elle permet également aux élèves de passer leur oral de brevet sur le thème de la chorale.

Je souhaite avoir le plus grand nombre d'élèves motivés, désireux de chanter, de partager des émotions, de s'engager dans un projet toute l'année scolaire et de mettre en avant le collège Pasteur.

Cordialement

Mme PIDOUX

20

S.E.O.
N°1
6 JANV.
2000
HORS-SÉRIEPROTOCOLE NATIONAL
SUR L'ORGANISATION
DES SOINS ET DES URGENCES**ANNEXES****FICHE D'URGENCE À L'INTENTION DES PARENTS*****Nom de l'établissement** **Année scolaire** :

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :

2. N° du travail du père : Poste :

3. N° du travail de la mère : Poste :

4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame autorisons l'anesthésie de notre fils/fille au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

À le
Signature des parents

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...)

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement